du Sacré-Cœur. Un billet accompagnait cet envoi. Le voici dans son émouvante simplicité :

« J'offre cette somme pour l'église du Sacré-Cœur de Jésus. Ce sont toutes mes économies depuis quatorze ans. J'espère attirer, par cette offrande, la bénédiction du bon Dieu sur toute notre famille. »

—

On vient de terminer le travail relatif à la constatation des pertes occasionnées dans les départements du Midi par les inondations du mois de juin dernier :

Il résulte de ce travail que 1,645 communes situées dans 12 départements ont été éprouvées par l'inondation. Dans le département de la Haute-Garonne, les pertes dépassent 42 millions de francs. Les départements qui ont ensuite le plus souffert sont ceux de Lot-et-Garonne, 14,846,806 fr. ; de Tarn-et-Garonne, 12,437,803 fr. ; des Hautes-Pyrénées, 9,290,000 fr. ; de l'Ariége, 5,240,000 fr.; de la Gironde, 4,974,000 fr. ; et du Gers, 3,310,000 fr.

En résumé, le montant des pertes s'est élevé à 100,003,714 fr., dont 43 millions en capital et 57 millions en récoltes et objets mobiliers, répartis entre 127,817 personnes.

Les pertes causées par les inondations de 1875, dit le *Journal des Débats*, sont de beaucoup supérieures à celles constatées pendant les inondations de 1856, mais n'ont pas atteint le chiffre de celles de l'année 1816, pendant laquelle elles s'étaient élevées à 161,606,000 fr.

—

Le 15 octobre, à midi, en l'une des salles du palais de l'Industrie, on a procédé au 26e tirage trimestriel de l'emprunt contracté en 1869 par la ville de Paris. Le premier numéro sorti est le numéro 728,506, qui gagne 200,000 fr.; les quatre numéros suivante 679,692— 618,665 —291,819 — 747,846 gagnent chacun 10,000 fr.

—

M. Gambetta a quitté Paris pour entreprendre sa tournée *parlementaire* dans le Sud-Ouest et le Midi de la France. On annonce qu'il s'arrêtera à Limoges, à Toulouse, à Carcassonne, à Béziers, à Montpellier, à Marseille, etc., etc.

Gare à l'avalanche... de discours!

—

Un journal du soir annonce que M. Gladstone, actuellement en disponibilité d'emploi, aurait été chargé par le sultan de mettre de l'ordre dans les finances turques. M. Gladstone aurait accepté un engagement de cinq ans aux appointements annuels de 50,000 liv. sterl, (1 million 200,000 fr.) Jusqu'à plus ample informé, nous croirons que cette nouvelle est purement fantaisiste.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.)*

Paris, 15 octobre 1875.

Hier, à Versailles, les gauches ont été très désappointées par l'initiative de M. Buffet qui, allant au devant de leur plan d'attaque, a déclaré vouloir demander, dès l'ouverture de la session, la mise immédiate de la loi électorale à l'ordre du jour. La question ministérielle s'engagera donc dès l'ouverture de la chambre.

On croit, à la présidence et parmi les ministres, que la transaction basée sur le scrutin de liste par arrondissement (c'est le projet de M. Dufaure) l'emportera à une grande majorité. Les gauches seraient donc obligées de chercher une autre question pour renverser M. Buffet.

Toujours inertie déplorable parmi les conservateurs. Vous avez vu qu'il ne s'est pas rencontré à Paris un candidat de l'ordre à opposer à un radical, le citoyen Engelhard, (prononcez Engueulard).

La *Champagne* nous fait connaître que sur 3 conseillers municipaux à élire à Reims, dimanche prochain, il y a 3 candidats radicaux et pas un seul candidat conservateur qui se présente !!!

M. Naquet va, dit-on, faire un discours à Cette, en réfutation de celui de M. Jules Simon. On voit que la campagne des intransigeants n'est pas près de finir.

Des lettres de Marseille annoncent qu'une réunion est organisée en faveur de M. Gambetta et que, par suite, ce dernier ne pourra se dispenser de prononcer un discours. On n'est pas sans quelque inquiétude, parmi les organisateurs, sur la façon dont il sera reçu de M. Naquet.

D'après une dépêche arrivée, ce matin, d'Ajaccio, M. Rouher aurait été reçu assez froidement par 2 à 300 corses présents au débarquement. *Le Patriote*, organe du prince Napoléon, avait vivement combattu toute manifestation en faveur de l'ex vice-empereur. Les amis du prince le disent assez dégoûté des radicaux et disposé à revenir à une politique moins intransigeante. Il est de retour à Paris depuis quelques jours, et reçoit souvent des visites de MM. de La Roncière, Raoul Duval, Emile de Girardin.

A Paris, les exécutions pour la coulisse de la Bourse atteignent un chiffre formidable. On estime que les trois quarts de ces spéculateurs sont à la côte pour jusqu'à la fin de l'année au moins.

Aucune maison sérieuse ne paraît décidément atteinte.

Arrestation d'un prêtre français en Suisse.

Une lettre que nous recevons de Porrentruy nous apprend l'arrestation, par les autorités suisses, d'un prêtre français M. Bernard, curé de Fesevillers (Doubs), qui se trouvait de passage dans le Jura bernois. Il séjournait depuis quelques jours dans une localité des environs de Porrentruy, lorsque des gendarmes vinrent l'arrêter, pendant qu'il célébrait la messe, à 5 heures du matin.

Il ne fut pas permis à M. Bernard de terminer la célébration du saint sacrifice. Les gendarmes le conduisirent à Porrentruy, où, après huit heures d'incarcération, il fut amené devant le vice-préfet, qui ne consentit à son élargissement qu'après lui avoir fait subir un interrogatoire, dans lequel ce fonctionnaire se montra d'une rare inconvenance.

D'après notre correspondant, cette arrestation d'un prêtre français est la dixième qui s'accomplit dans le Jura bernois, depuis le schisme.

Une demande d'interpellation sur ce sujet a été déposée au Grand-Conseil par un député catholique, il y a déjà longtemps. Mais des atermoiements successifs ont été opposés à cette tentative de faire la lumière sur cette particularité de la persécution dirigée contre le catholicisme. Notre correspondant espère pourtant que le député dont il parle parviendra à se faire entendre dans la prochaine session, qui commencera en novembre.

Serait-il téméraire d'exprimer le désir que notre gouvernement intervienne, au moins au nom de la protection due à nos nationaux, s'il ne veut ou n'ose le faire au nom du protectorat stipulé dans les traités de 1815 ?

Au sujet de ce protectorat, notre correspondant nous signale un précédent très important.

En 1836, le Grand-Conseil de Berne accéda aux fameuses décisions de la conférence de Bade. Cette acceptation d'un programme absolument schismatique causa une grande émotion dans le Jura bernois. Le gouvernement suisse, cherchant à étouffer les protestations des populations catholiques, fit occuper militairement le pays.

Le ministre de France, M. de Montebello, prit la défense des populations jurassiennes. Sur ses réclamations énergiques, le Grand-Conseil se résigna, dans une séance secrète, tenue le 4 juillet 1836, à désavouer des décrets à peine rendus et à revenir à l'observation des traités de 1815.

Sommes-nous donc tombés si bas, que nous ne puissions pas même tenter d'imiter de loin la diplomatie, pourtant si pusillanime, du régime de 1830 ?

ETRANGER

ESPAGNE. — On reçoit du quartier général du roi Charles VII les renseignements suivants à la date de Tolosa, 13 octobre :

» Le général Auguet, chef de la première division de Catalogne, vient d'infliger aux troupes de Martinez-Campos un échec sérieux.

»Le 21 septembre, la colonne Alphonsiste de Camprubi et Moreno, forte de 1,200 hommes, 2 pièces d'artillerie et 70 chevaux, attaquait quatre compagnies carlistes du second bataillon de Gerona, cantonnées à La Sellera. Protégé par un épais brouillard, l'ennemi avait réussi, après diverses contre-marches, à surprendre, sur ce point, cette petite force qui résistait héroïquement.

»Le général Auguet se trouvait à Amer avec une partie des troisième et quatrième bataillons de la seconde brigade. Recevant avis de la surprise de la Sellera, il sortit aussitôt à la tête de siens et occupa le Pastoral. De là, il donna ordre au colonel D. Manuel Puignos-t de prendre avec lui quatre compagnies du troisième bataillon et trois du quatrième, pour aller dégager le second que l'ennemi avait obligé à sortir de la Sellera. Le général Auguet, avec la compagnie des guides, allait lui-même se placer au-dessus d'Anglès, au point nommé La Pineda.

» A la vue des renforts conduits par le colonel Puignost, les Alphonsistes, se livrant à une honteuse débandade, coururent chercher un refuge à Anglès, où ils restèrent jusqu'à onze heures. A ce moment, ne se croyant plus en sûreté, ils battirent prudemment en retraite vers Gérone, poursuivis et harcelés jusqu'au Pla Trugas par les forces carlistes, qui n'auraient certainement pas cessé de les chasser à la baïonnette jusqu'aux portes même de Gérone, sans le secours opportun qui leur arriva. En effet, le général Auguet sachant que les colonnes d'Arrondo et del Raga réunies essayaient de venir le prendre entre deux feux, fit cesser la poursuite et alla dormir tranquillement à Anglès.

»Les carlistes n'ont eu dans cette brillante rencontre qu'un mort et trois blessés. Les pertes des libéraux sont beaucoup plus considérables. Le jour suivant quarante de leurs blessés étaient transportés en voiture à Gérone.

« Un fait monstrueux s'est passé dans cette journée et démontre bien les sauvages instincts des hordes libérales.

»Dans le mouvement opéré par le second bataillon pour sortir de La Sellera, un volontaire carliste tomba entre les mains de l'ennemi. Il fut aussitôt assassiné et ses membres coupés servirent de jouets à d'indignes soldats qui promenaient fièrement ces lambeaux de chair palpitants, comme un glorieux trophée.

» Voilà le libéralisme ! voilà l'Alphonsisme !

» S. M. Le roi Charles VII vient d'accorder au général Dorregaray, sur sa propre demande, de soumettre à un jugement militaire sa conduite lors des récents événements du centre. Don Carlos a écrit à ce sujet la lettre suivante à Dorregaray :

« Mon cher général,

» Je reçois ta lettre du 3, dans laquelle » tu me demandes un jugement pour jus» tifier ta conduite dans le centre

» Je lutte pour la justice et pour cela » j'accède à ton désir, pour te conser» ver l'estime que l'ont valu tes servi» ces antérieurs ou t'appliquer le poids » de la loi comme au dernier de mes » sujets.

» Que Dieu te garde comme le désire ton roi, CARLOS. »

Quartier royal d'Estella, 15 octobre.

Aux dernières nouvelles, LL. AA. RR. Monseigneur le duc de Parme et le comte de Caserte venaient de sortir par Los Arcos; le général Perula le suivait à une courte distance.

Le soir, S. M. accompagnée de toute la maison royale suivie par l'escadron de gardes à cheval et la première batterie, sortait d'Estella dans la même direction.

L'ennemi a essayé de répondre au bombardement d'Hernani, Guetaria et Saint-Sébastien, en tournant toute la rage de ses Krupps, récemment débarqués à Saint-Sébastien contre Urunda et Laserte. Il n'a pas réussi jusqu'ici à prendre la plus petite revanche. Par contre on va rendre à Saint-Sébastien, avec usure, les obus alphonsistes stupidement gaspillés contre des villes sans défense.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les traités de commerce qui unissent actuellement dans un intérêt commun la France avec les autres nations de l'Europe devant prendre fin à une époque qui, pour la plupart de ces conventions, est fort rapprochée, il semble naturel que l'on se préoccupe dès maintenant des dispositions où peuvent se trouver les divers gouvernements étrangers à cet égard.

La manière de voir de l'Allemagne mérite en particulier d'être envisagée, car s'il est vrai, comme certaines personnes l'affirment, que le système protectionniste dût y prévaloir, ce fait, étant donnée, la situation de l'Allemagne au milieu de l'Europe et son influence politique, pourrait bien avoir des conséquences fâcheuses.

Or, sous ce rapport, il paraîtrait que les symptômes, favorables, dans ces derniers temps encore, au maintien du libre-échange, se seraient modifiés. Aux déclarations formelles et positives faites à diverses reprises par le ministre des finances, M. de Camphausen, en faveur de la liberté commerciale, auraient succédé des appréciations contraires provenant de l'opinion personnelle que l'on prête à M. de Bismarck.

Celui-ci même, ajoute-t-on, ayant exposé récemment à l'empereur Guillaume des idées tendant à assurer la protection de l'industrie allemande contre la concurrence étrangère, ce souverain se serait empressé d'approuver le plan du chancelier et de lui donner mandat de faire le nécessaire pour le mettre aussitôt que possible à exécution.

Nous ne sommes pas en mesure de démêler actuellement ce qu'il peut y avoir d'exact dans le renseignement qui précède, mais nous croyons fermement que l'Allemagne ferait fausse route en rompant, la première de toutes les nations européennes, avec la politique commerciale inaugurée en 1860. Marcher au rebours du progrès et s'isoler du mouvement général qui entraîne les peuples vers l'abaissement des barrières internationales, ce serait là une conduite peu digne d'une grande puissance, et il nous paraît impossible qu'un ministre aussi éclairé que l'est M. de Bismarck, puisse se décider à la tenir.

Nous lisons dans l'*Organe de Mons* :

« Nous recevons ce matin cette bonne nouvelle du Borinage : la grève est complètement terminée.

» Nous en sommes heureux pour les familles de nos houilleurs. Et nous demanderons maintenant à ceux-ci le résultat qu'ils ont obtenu en abandonnant la besogne? Chacun d'eux a perdu une soixantaine de francs : les voilà tous bien avancés ! »

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 15 octobre 1875.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Étaient présents : MM. C. Descat, maire; L. Watine-Wattinne, Scrépel-Roussel, P. Destombes, adjoints; J. Dercgnaucourt, J. Quint, Deleporte-Bayart, Labbe-Copin, A. Scrépel, A. Famechon, A. Morel, C. Godefroy, François Seney, Léon Foveau, J. B. Delplanque, P. Scrépel, E. Baas, P. Parent, A. Tiers, Leclercq-Mulliez, Ch. Daudet, Hindré Selosse, F. Ernoult.

Absents : MM. C. Junker, Moïse Rogier, Pierre Flipo, C. Pollet, Delcourt-Tiers, A. Harinkouck, en voyage et empêchés.

Le Conseil entend le rapport de la commission mixte des eaux, présenté par M. Quint, faisant connaître les noms des arbitres qui seront chargés de l'examen de la convention intervenue entre les deux villes de Roubaix et Tourcoing, au sujet de la distribution d'eau de la Lys.

M. P. Destombes, rapporteur de la commission des travaux, donne communication d'un rapport relatif à deux emplacements choisis pour y faire construire des postes de police, et réservant le choix d'un troisième terrain, pour lequel aucune décision n'a encore été prise.

Vote de divers crédits pour indemnité à MM. Delbart, Dérousseaux et Duparc pour cession de terrain à la voie publique.

Approbation du rapport de la commission chargée de régulariser les assurances des édifices municipaux.

Le conseil autorise M. le maire à interjeter appel du jugement du tribunal de Lille, qui s'est déclaré compétent dans l'affaire Allart-Rousseaux.

Rejet des demandes de subvention, faites par les deux sociétés, l'*Union chorale* et l'*Union ouvrière*.

Communication d'une lettre de M. le ministre des travaux publics relative à la question d'un réseau de tramways urbains et suburbains, assurant que l'instruction de ces deux affaires ne subira aucun retard du fait de l'administration;

Réponse de M. le préfet au vote émis par le Conseil municipal pour l'agrandissement et la reconstruction de la gare de Roubaix.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Paul Scrépel, rapporteur de la commission d'emprunt, expose au conseil que cette commission s'occupe activement de la mission qui lui a été confiée, et qu'elle fera son rapport aussitôt que possible.

Le Conseil municipal émet le vœu qu'il soit sursis à l'application des arrêts de la cour de cassation interprétant la loi du 29 juin 1872, concernant la taxe sur les revenus des valeurs mobilières, jusqu'à ce que cette grave question soit de nouveau décidée par l'Assemblée nationale.

Le secrétaire, P. PARENT.

—

L'*Echo du Nord* assure que les observations d'une partie de la presse au sujet de la limite rigoureuse imposée cette année aux admissions au volontariat d'un an, n'ont pas été sans toucher quelque peu M. le ministre de la guerre. Plusieurs commissions d'examen qui, conformément aux instructions ministérielles, avaient déployé une sévérité beaucoup plus grande qu'à la session précédente, ont exposé aussi que le niveau des examens se trouvait, par ce seul fait, élevé, même à points égaux, au-dessus des précédents. Il semblait donc excessif de repousser tout candidat qui ne dépassait pas de 12 points au moins le chiffre qui avait suffi jusqu'à ce jour à l'admission.

Enfin et surtout, M. le préfet du Nord ayant pris l'excellente initiative de se faire l'interprète du sentiment à peu près unanime, M. le ministre de la guerre, malgré son vif désir de stimuler le zèle des candidats des sessions prochaines, n'a pas voulu rester absolument insensible à des observations qui n'étaient pas dépourvues de poids. Il a maintenu le minimum de 37 points pour l'admission, mais en autorisant pour le département du Nord la commission d'examen à supprimer des copies de dictée des candidats, les fautes de ponctuation et d'accentuation attribuées à une inattention. La commission a donc procédé jeudi soir, à la préfecture, à cette révision. Telle était l'excellente moyenne de nos examens que cette simple suppression de fautes légères, en élevant d'un ou deux points le chiffre obtenu par des candidats qui s'étaient fort approchés de la *note bien*, a suffi à donner le minimum de 37 points à 45 candidats.

M. le ministre de la guerre avait indiqué à la commission le chiffre de 32 comme nombre des jeunes gens qu'il pouvait admettre en supplément. Nous sommes persuadé qu'il ne fera pas de difficulté à recevoir les 45 candidats appelés à bénéficier d'une mesure qui sera approuvée par tous. Toutefois, la publication de ces 45 noms n'aura lieu qu'après autorisation ministérielle.

—

M. Descambre, vicaire de Radinghem, est transféré à Lomme.

M. Glorieux, vicaire du Quesnoy, est nommé aumônier des Dames bernardines, à Flines-les-Raches.

M. Regrigny, vicaire de Castillon, est transféré au Quesnoy.

—

L'*Emancipateur de Cambrai* annonce que le Recteur de l'Université catholique de Lille est nommé.

Nous espérons, ajoute-t-il, pouvoir, d'ici peu de temps, faire connaître son nom. D'ailleurs, les prévisions générales n'auront point été trompées. Pour cette haute fonction, le suffrage de tous avait désigné le prêtre pieux et savant auquel l'autorité vient de décerner cette charge et ce titre si importants.

—

Parmi les consuls auxquels le *Journal officiel* accorde l'*exequatur*, figurent les suivants :

Vice-consul de Perse, à Lille, M. Félix Mention ;

Consul du Pérou, à Dunkerque, M. Ruperto Alzamora.

—

La direction du théâtre de Roubaix a fait déposer sur le bureau du conseil municipal une demande de subvention de 5.000 francs. Renvoyée à la commission des finances, cette demande n'a pas encore été prise en considération. M. Hody, en présence de ces délais, qu'il juge compromettant pour ses intérêts, est à la veille, nous dit-on, de se rendre à Arras, pour prendre la direction du théâtre de cette ville.

—

Une voiture, qui transportait de la paille pour M. Jonville, marchand de charbon, s'est trouvée accidentellement déchargée hier, rue Saint-Georges, à la suite d'un heurt contre le pavé. Une grande partie de la paille a été renversée sur la rue obstruant un moment la circulation, mais sans autre mal pour les passants.

—

Hier, rue du Curoir, un agent, s'armant de la loi Grammont, a dressé procès-verbal contre un Monsieur qui rouait son cheval de coups de fouet au point de mettre le pauvre animal à toute extrémité.

—

La rue de Lannoy est décidément prédestinée à une spécialité de vols, celle des charrettes à bras; récemment on enlevait la sienne au sieur Pruvost, ourdisseur. Aujourd'hui une autre a disparu du cabaret du *Blanc four*, le voleur faisant d'une pierre deux coups, puisque cette dernière charrette était chargée de bois et que contenant et contenu ont suivi la même voie.

—

Avant-hier, les gendarmes de la résidence de Seclin se trouvant en tournée du côté de Gondecourt, virent arriver à eux un fraudeur renommé, C. Leclercq, de Wavrin, qui leur offrit de leur donner des renseignements précis sur une bande de fraudeurs à cheval qui ne devaient pas tarder de passer.

Les gendarmes estimant que Leclercq avait intérêt à leur donner cette nouvelle, d'autant plus qu'il était porteur d'un panier qu'il n'exibait qu'avec une certaine gêne, voulurent savoir ce qu'il contenait.

Au même instant, il fit un demi-tour et fila à fond de train, sautant les haies et les fossés. Les agents de l'autorité se mirent à ses trousses et le saisirent dans la cour du cabaret Verdier. Il portait une assez forte quantité de tabac à priser qu'il vendait à tous les priseurs des environs. Leclercq a été arrêté.

—

Voici un moyen fort expéditif de distribuer des imprimés. Une maison de commerce de Lille avait remis à un commissionnaire public, nommé Matif, trois mille circulaires qu'il devait distribuer en ville. Il avait été payé à cet effet. Au lieu d'opérer la distribution, il a jeté dans le canal de la Basse-Deûle les trois mille circulaires, qu'on a vues flottant sur l'eau. Les circulaires portant le nom de la maison de commerce, il n'a pas été difficile de découvrir la ruse du commissionnaire, qui va être poursuivi pour abus de confiance.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LAGACHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle JUSTINE-HENRIETTE LAGACHE, décédée à Roubaix, le 15 octobre 1875, à l'âge de 80 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le dimanche 17 octobre, à neuf heures, et au **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 18, à 10 heures, en l'église Saint-Martin. — Les **vigiles** seront chantées le lundi 18, à cinq heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 28.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, le lundi 18 octobre 1875, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame ADELAÏDE PLOUVIERS, épouse de Monsieur PIERRE DESBONNET, décédée à Roubaix, le 6 octobre 1874, à l'âge de 87 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le lundi 18 octobre 1875, à neuf heures, pour le repos des âmes de Monsieur LOUIS-JOSEPH MAHIEU, décédé à Roubaix, le 21 octobre 1874, à l'âge de 65 ans, et de Dame MARIE-THÉRÈSE WILFART, son épouse, décédée à Roubaix, le 26 avril 1862, à l'âge de 49 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.79	1.51	1.22
Vache	»	1.73	1.37	1.04
Taureau	»	1.40	0.75	0.[illegible]
Veau	»	1.86	1.47	1.32
Mouton	»	1.95	1.85	1.65
Porc	»	1.65	1.60	1.55

Roubaix, le 9 Octobre 1875.

Le Maire de Roubaix.

C. DESCAT.

COURS PUBLIC DE CHIMIE. — *Lundi 18 octobre à huit heures du soir.* — Notions préliminaires de chimie (fin); notation atomique et nomenclature; cristallisation.

VILLE DE ROUBAIX

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer le public que la réouverture du cours public de langue anglaise aura lieu lundi 18 courant, rue des Fabricants, à 8 heures précises du soir.

Le cours se fera *tous les soirs* de 8 à 10 heures.

Lundi et jeudi, cours supérieur. — Mardi et vendredi, premier cours élémentaire. — Mercredi et samedi, deuxième cours élémentaire.

Pour suivre les cours, s'adresser sans délai chez P. Yonge, professeur du cours public de la ville de Roubaix, rue du Hâvre, 6.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

A Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix.*

Monsieur,

Comme j'ai eu l'honneur de vous en informer il y a quelques semaines, j'ai adressé à Messieurs les Membres de la Commission des grands projets d'utilité publique, un projet de rue, entre la rue du Pays et la rue St-Antoine, longeant la propriété de Monsieur Droulers-Eloi, avec dégagement vers la Fosse-aux-Chênes.

Des calculs auxquels je me suis livré, il résulte que ce percement coûterait au maximum 250,000 francs à la ville.

Aujourd'hui je présente aux Membres de la même Commission, un projet de rue de la Gare dans la direction de la rue de l'Espérance. (La 1re minute de ce projet a été déposée à la Mairie de Roubaix en décembre 1871). Ce projet se trouve à la vitrine du magasin de meubles de M. Bernard-Welcomme.

Sur ce plan j'ai teinté d'une teinte orange les propriétés appartenant aux Hospices et d'une teinte violet les propriétés appartenant au Bureau de Bienfaisance. Cette rue aurait vingt mètres de largeur. Son axe serait placé contre le chemin de fer, à 30 ou 60 mètres de l'atelier appelé filature Bellet, et vers la Place à dix mètres du bâtiment de filature sis dans le jardin de Monsieur Scrépel rue St-Georges. De l'examen de ce plan, il est facile de reconnaître que, si ce projet s'exécutait, et si l'administration des Hospices obtenait par l'expropriation à laquelle devrait se livrer la ville, la résiliation des beaux emphytéotiques actuels, pour aliéner partie de ces terrains, cette aliénation produirait des ressources considérables à l'administration hospitalière : ressources qui permettraient à la ville de diminuer les allocations annuelles qu'elle doit porter à son budget, pour venir en aide à cette administration.

Je vais étudier le coût que ce percement pourrait occasionner, et, en attendant, j'adresse une copie de ce plan à chacun de Messieurs les Membres de la Commission des grands projets d'utilité publique, pour que ces Messieurs en fassent tel usage qu'ils jugeront convenable dans l'intérêt général.

Veuillez me croire, Monsieur, votre bien dévoué serviteur.

F. DERÉGNAUCOURT.

Roubaix, le 16 octobre 1875.

Chronique Judiciaire

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE STRASBOURG

On lit dans le *Journal d'Alsace* du 15 :

« Le tribunal correctionnel a eu à statuer, depuis la rentrée, sur une nouvelle série de poursuites intentées à des jeunes gens alsaciens accusés de s'être soustraits au service militaire allemand. On se rappelle que l'art. 140 du code pénal allemand punit ce délit d'une amende de 50 à 1,000 thalers ou d'un emprisonnement de 1 mois à un an, et laisse au juge la faculté de prononcer la confiscation des biens *personnels* du délinquant jusqu'à concurrence d'une certaine somme. Comme aux audiences précédemment consacrées à des causes de cette nature, tous les prévenus ont fait défaut dans les 28 affaires appelées aux audiences des 6 et 8 octobre, le tribunal a prononcé 6 acquittements, condamné 18 prévenus à 600 marcs d'amende chacun, avec confiscation de leurs biens jusqu'à 750 marcs ; pour quatre affaires un plus ample informé a été ordonné.

» Il nous importe de signaler un jugement d'acquittement, rendu à l'audience du 6 octobre, dans l'espèce suivante: Deux jeunes gens de Gœrsdorf, encore mineurs au premier octobre 1872, virent leur option reçue sans difficulté par la Kreisdirktion de Wissembourg et émigrèrent en Amérique. D'après une jurisprudence constante, leur option serait nulle; le tribunal cependant jugea qu'ils avaient perdu la nationalité allemande et cessaient des lors d'être soumis au service militaire allemand, à raison des circonstances suivantes : Au moment où les prévenus ont quitté le pays, la loi allemande sur l'acquisition ou la perte de la nationalité allemande du 1er juin 1870, n'était pas encore applicable à l'Alsace-Lorraine, où elle ne fut mise en vigueur que le 8 janvier 1873. La question de nationalité des prévenus se trouve donc réglée par l'article 17 du code civil, ainsi conçu : La qualité de Français (pour le cas présent la qualité d'Allemand) se perdra.. 3° par tout établissement fait en pays étranger, *sans esprit de retour.* » Le tribunal trouvant dans les éléments de la cause, la preuve que les prévenus s'étaient établis en Amérique sans esprit de retour avant le 8 janvier 1873, les déclara déchus de la qualité d'Allemands et les renvoya des fins de la poursuite. Le jugement du Tribunal correctionnel, dont nous venons de rendre compte, a été frappé d'appel par le ministère public ; nous ferons connaître dans la suite la décision de la chambre des appels correctionnels. »

Faits divers

— M. Gounod a été victime avant-hier d'un accident qui aurait pu avoir les suites les plus graves. Il s'était rendu chez un de ses amis qui occupe, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, au fond de la cour, un appartement élevé de quelques marches au-dessus du sol. Au moment où M. Gounod descendait ces marches, vers deux heures et demie, il fit un faux pas, et, embarrassé par le paquet qu'il portait, il tomba lourdement. On s'empressa autour de lui ; on le releva : il se plaignit d'une vive souffrance à l'épaule. Les soins les plus empressés lui furent prodigués. On croyait d'abord qu'il avait l'épaule brisée ; mais un médecin aussitôt appelé constata qu'il y avait simplement une forte luxation, avec déchirement et écrasement d'une partie des chairs. Un premier appareil a été posé.

P. S. — Les dernières nouvelles de M. Gounod sont relativement satisfaisantes.

Bien que l'humérus ait été écrasé et